

# Les modes de garde après séparation: un reflet de la place du père dans la famille



XX  
XX



AU CŒUR DU SUJET

Le type de garde choisi après la séparation du couple parental – exclusive ou partagée plus ou moins équitablement<sup>1</sup> – a une influence sur le lien entre chacun des deux parents et l'enfant (Nielsen, 2018)<sup>2</sup>. En ce qui concerne plus particulièrement le lien père-enfant, la garde partagée en favorisant les contacts en face à face, a une influence positive sur la qualité de la relation. Néanmoins, les chiffres montrent que, lorsqu'il faut choisir un mode de garde, les couples choisissent plus souvent la garde

exclusive en faveur de la mère, même si la garde partagée connaît un certain engouement ces dernières années. Ce choix, qui reflète bien à la fois la place du père dans la famille et les attentes de la société en matière de répartition des rôles familiaux, peut s'expliquer par deux concepts majeurs de la sociologie du parcours de vie, celui de «linked lives» [«vies liées»] (Elder, 1994<sup>3</sup>) et celui de statut-maître (Krüger & Levy, 2001)<sup>4</sup>.

## Le rôle du père dans la famille indissociable du rôle de la mère

Tout individu doit faire face à un certain nombre de tâches prioritaires à la fois familiales, professionnelles et sociales. Lorsqu'il vit avec un·e partenaire et des enfants, ces tâches évoluent en fonction à la fois de ses propres étapes de vie, mais aussi de celles de l'ensemble de la famille dans laquelle il évolue. Ceci signifie qu'à chaque changement important: naissance du premier enfant, début de la scolarité,

<sup>1</sup> En Suisse, généralement, la garde est qualifiée de «partagée» ou d'«alternée» à partir d'une prise en charge d'au moins 30% du temps par chacun des parents (Cottier, M. Widmer, E. D., Tomare, S. & Girardin, M. (2017) Etude interdisciplinaire sur la garde alternée, Université de Genève.)

<sup>2</sup> Nielsen, L. (2018). Joint versus sole physical custody: Outcomes for children independent of family income or parental conflict. *Journal of Child Custody*, 15(1), 35-54.

<sup>3</sup> Elder G. H. «Time, Human Agency, and Social Change: Perspectives on the Life Course». *Soc. Psychol. Q.* [En ligne]. 1994. Vol. 57, n°1, p. 4-15.

<sup>4</sup> Krüger, H. and Levy, R. (2001) Linking life courses, work, and the family: theorizing a not so visible nexus between women and men, *Canadian Journal of Sociology*, 26(2): 145-66.

changement d'emploi, de temps de travail ou départ à la retraite, par exemple, la répartition des tâches est renégociée au sein du couple parental de façon plus ou moins harmonieuse en fonction du niveau de communication des partenaires. Dans ce sens, la trajectoire de vie d'un individu vivant avec un·e partenaire est non seulement individuelle, mais aussi interreliée et interdépendante, c'est-à-dire qu'elle évolue en fonction de la trajectoire de vie de sa/son partenaire et de ses enfants avec lesquels il vit (Elder, 1974)<sup>5</sup>. Selon cette perspective, le rôle du père au sein de la famille est donc étroitement lié à celui de la mère.

### Le «statut-maître» du père

La naissance du premier enfant est une étape fondamentale, qui confère à la fois un nouveau statut social aux parents en les désignant traditionnellement comme «père» ou «mère», mais également les oblige à gérer des tâches familiales supplémentaires, que les partenaires vont se répartir, puisque leurs trajectoires de vie sont interdépendantes, de telle sorte que chacun·e puisse continuer de faire face à l'ensemble de ses obligations. Dans une société comme celle de la Suisse, où le père est souvent considéré comme le principal pourvoyeur économique, les femmes diminuent fréquemment leur temps de travail après la naissance d'un enfant, tandis que les hommes s'engagent davantage dans leur carrière professionnelle. La littérature scientifique invoque l'influence du «statut-maître», particulièrement prégnant en Suisse, pour désigner cette nouvelle répartition des tâches, les femmes priorisant souvent leur rôle familial et les hommes leur rôle professionnel (Widmer et al, 2003<sup>6</sup>; Krüger & Levy, 2001). Le concept de statut-maître renvoie aux attentes sociales genrées des rôles entre les hommes et les femmes dans la société, ainsi qu'au besoin de répartition de l'ensemble des tâches professionnelles et domestiques dans un but d'efficacité. Le rôle du père dans la famille est, selon ces conceptions, déterminé par son statut-maître orienté prioritairement vers le monde professionnel et

dépendant du statut-maître de la mère qui est axé vers la famille. Cette notion de «statut-maître» masculin et féminin, qui exprime une priorisation différente des domaines de vie, privilégiant la complémentarité à l'égalité dans la répartition des tâches, permet de comprendre pourquoi de nombreux couples ne choisissent pas la garde partagée des enfants au moment de la séparation.

### La recherche de l'Observatoire des Familles sur les modes de garde après séparation

L'Observatoire des familles de l'Université de Genève a mené une recherche en 2019 sur les modes de garde après séparation, qui a été présentée lors des Assises des Familles, organisées par l'association Avenir Familles. Sur la base de l'analyse de données quantitatives et qualitatives, la recherche a montré que le rôle du père dans la famille avant la séparation avait des conséquences sur le mode de garde choisi au moment de la séparation. En effet, la garde partagée allait davantage de soi pour les couples dont le fonctionnement conjugal avant la rupture était égalitaire ou pour les couples où les pères assumaient plus de responsabilités familiales. Dans le cadre de cette recherche, 10 parents séparés ou divorcés (5 hommes et 5 femmes) ont été interviewés de façon approfondie sur leurs motivations par rapport au choix de la garde des enfants, ainsi que sur la répartition des tâches au sein du couple pré-séparé. Quelques extraits tirés de ces entretiens illustrent comment le rôle du père dans la famille avant la séparation a influencé le choix de mode de garde.

### L'influence de la répartition des tâches avant la séparation

La garde partagée représente une continuité des pratiques familiales pour celles et ceux qui avaient, avant leur séparation, un fonctionnement conjugal basé sur une répartition égalitaire des responsabilités professionnelles et familiales. Lorsque la rupture se produit, la garde partagée ou alternée s'impose comme une évidence dans de tels couples, comme en témoigne

ce père interviewé à propos de la répartition des tâches, dans l'extrait suivant:

«On va dire 50-50. Il n'y avait pas de problème à ce niveau-là. 50-50, vraiment. Moi, je faisais le ménage et elle faisait le repassage. On partageait comme ça, donc, c'était assez équitable. On était un couple plutôt actuel, plutôt moderne. Pas à la manière classique.» (Guy<sup>8</sup>)

D'autres couples optent quant à eux pour la complémentarité du partage des tâches, chaque partenaire se spécialisant dans certaines fonctions, comme l'explique cette mère séparée:

«Alors, c'est mon mari qui travaillait, c'est moi qui restais à la maison et, puis, on était heureux. C'était moi qui entretenais tout le ménage de A à Z et, puis, il ramenait de l'argent aussi à la maison. Il y avait vraiment un gros partage, c'était bien équilibré.» (Julia<sup>9</sup>)

Pour ces derniers couples, dont le statut-maître est bien différencié, la garde exclusive pour la mère apparaît comme une évidence lors de la séparation, les soins aux enfants ayant toujours été considéré par ces derniers comme une tâche exclusivement maternelle. Le rôle de mère qu'elles ont investi est devenu fondamental pour ces femmes; il les définit dans leur identité et donne un sens à leur vie. L'activité professionnelle – lorsqu'elle existe – est secondaire, les enfants étant au centre de leur vie. C'est ainsi que l'exprime également cette mère, qui ne conçoit pas un autre type de garde que la garde exclusive.

«J'ai la garde exclusive de mes enfants. Je ne peux pas vivre sans les enfants, ça, c'est sûr! Je ne me vois pas vivre une semaine sans les enfants. C'est ma vie, quoi! Ma vie est faite autour des enfants. Toute seule, je ne me vois pas. Je travaille les week-ends où ils ne sont pas là, parce que sinon, je suis perdue. Je ne vois que du positif avec les enfants. Ils remplissent ma vie.» (Soraya<sup>10</sup>)

Certaines femmes se montrent également critiques vis-à-vis des compétences de leur

<sup>5</sup> Elder, Glen H., Jr. (1974). *Children of the Great Depression: Social Change in Life Experience*. Chicago, IL: University of Chicago Press. (1999, réissued as 25th Anniversary Edition, Boulder, CO: Westview Press.

<sup>6</sup> Widmer E., Kellerhals J., Levy R. (2003). *Couples contemporains: Cohésion, régulation et conflits*. Zürich, Seismo

<sup>7</sup> Les données utilisées pour mesurer la fréquence des contacts entre le père et l'enfant ont été tirées de l'enquête sur les Familles et les Générations (EFG) 2013 et l'enquête cantonale sur les familles recomposées «Step Out: Social Capital and Family Processes As Predictors of Step-family Out-comes» 2009-2010, financée par le Fonds national de la recherche scientifique.

<sup>8, 9, 10, 11</sup> Prénoms fictifs

partenaire pour s'occuper des enfants, comme cette mère ci-après:

«Après, il y a des choses que l'on aimerait chacun que l'autre fasse différemment. J'aimerais qu'il fasse plus de légumes à manger, des trucs un peu bateau. Ce sont des petites choses, que je lui dis. Maintenant plus, mais des fois, je lui dis un petit peu. Ou bien sur les vêtements ou des choses comme ça, simplement que ce soit adapté à la saison, mais ce sont des détails.» (Anne-Carole<sup>11</sup>)

### Une politique sociale égalitaire pour renforcer le rôle du père dans la famille avant et après la séparation

En résumé, le type de garde adopté par les parents séparés n'est pas une simple question de «libre» choix. Nos résultats montrent que le fonctionnement conjugal

pré-divorce influence le type de garde, même si ce n'est pas le seul facteur. Le rôle du père dans la famille est encore très tributaire de la structure du marché du travail en Suisse, qui privilégie le temps partiel dans les métiers dits «féminins» (soins, éducation, social, etc.), en lui associant des potentiels de carrière moins importants, tandis que le plein temps dans les métiers traditionnellement masculins reste la norme. Ainsi, les pères et les mères s'investissent de manière inégale dans les domaines familial et professionnel. Cet investissement différent peut être source d'incompréhensions et de tensions au moment de la séparation, certaines mères peinant à déléguer des responsabilités familiales à leur ex-partenaire le jugeant désengagé ou peu fiable.

**Ils sont de plus en plus identifiés comme des ressources pour renforcer la santé psychique de toute la famille**

Enfin, et en conclusion, une plus grande égalité entre les sexes en matière de salaires, une valorisation des professions féminines, la promotion du temps partiel masculin, le développement de structures d'accueil extra-scolaire, etc. sont différentes mesures de politique sociale, qui en assurant la promotion de l'égalité entre les genres, renforceraient la place du père dans la famille et favoriseraient indirectement la mise en place de la garde partagée au moment de la séparation.

**Marie-Eve Zufferey**, adjointe scientifique, **Olga Ganjour**, Dre en sociologie, **Myriam Girardin**, Dre en sociologie et **Eric Widmer**, Professeur en sociologie Université de Genève



### En savoir plus

Les rapports des différentes recherches menées par l'Observatoire des Familles paraissent dans la collection Sociograph de l'Université de Genève et sont disponibles en ligne à l'adresse: [www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociographsfamilles](http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociographsfamilles). Ils peuvent aussi être commandés en version imprimée auprès de [marie-eve.zufferey@unige.ch](mailto:marie-eve.zufferey@unige.ch) pour le prix de CHF 5.-.

Pour plus d'informations:

- Observatoire des Familles: <https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/fr/recherche/observatoire-des-familles/>
- Avenir Familles: (<https://www.avenirfamilles.ch/>)
- Zufferey Marie-Eve, Girardin Myriam, Ganjour Olga et Clémentine Rossier (2020). Les modes de garde après séparation. Conditions et conséquences sur les relations familiales: Genève: Université de Genève (Sociograph – Sociological Research Studies, 47).

